

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST

**Excusé(e)s :**

Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

Sandrine CLAVIERES

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.  
Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

***Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.***

***Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.***

-----  
**Rapport N° 40**

**RÉGIE DE RECETTES ET RÉGIE D'AVANCES DU CENTRE CAMILLE CLAUDEL -  
DEMANDES DE DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ ET DE REMISE GRACIEUSE**  
-----

Suite au signalement d'un vol, la Trésorerie Municipale a procédé à la vérification de la régie de recettes et de la régie d'avances du Centre Camille Claudel le 15 février 2010.

Les déficits constatés s'élèvent à :

- 100 euros pour la régie d'avances
- 102 euros pour la régie de recettes

Les fonds ont été dérobés dans le coffre et sans effraction.

Madame MACIAG Marie-Christine, régisseur titulaire à cette période de la régie de recettes et Madame PLANCHE Patricia, régisseur titulaire de la régie d'avances, ont sollicité la décharge de responsabilité et la remise gracieuse des sommes laissées à leur charge.

La décharge de responsabilité peut être accordée en cas de circonstances de force majeure, ce qui implique qu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le régisseur. Dans d'autres cas, le régisseur peut bénéficier d'une remise gracieuse, celle-ci visant à prendre en compte les circonstances d'apparition du déficit et la situation personnelle du régisseur.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les demandes présentées par les régisseurs. Le Directeur Régional des Finances Publiques se prononcera ensuite sur ces demandes.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'émettre un avis favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse présentées par Mesdames MACIAG et PLANCHE.

**DELIBERATION**

Les présentes propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2010,

**P/LE MAIRE ET PAR DELAGATION,  
L'ADJOINT,**

**ALAIN BARDOT**